

# Compte rendu de Conseil Communautaire du 12 avril 2017

## Présents

BEAUMONT SUR GROSNE

BISSY SOUS UXELLES

BOYER

BRESSE SUR GROSNE

CHAMPAGNY SOUS UXELLES

CHAPAIZE

CORMATIN

CURTIL SOUS BURNAND

LA CHAPELLE DE BRAGNY

ETRIGNY

GIGNY SUR SAONE

JUGY

LAIVES

MALAY

MANCEY

MONTCEAUX-RAGNY

NANTON

SAINT AMBREUIL

SAINT CYR

SAVIGNY SUR GROSNE

SENNECEY LE GRAND

VERS

Monsieur Jean-Pierre BONNOT

Madame Michelle PEPE

Monsieur Jean-Paul BONTEMPS

Monsieur Jacques HUMBERT

Monsieur Marc MONNOT

Monsieur Philippe CHARLES DE LA BROUSSE

Monsieur Jean-Michel COGNARD

Monsieur Jean-François BORDET

Madame Pascale HAUTEFORT

Madame Monique HUGEL

Madame Elisabeth CHEVAU

Monsieur Nicolas FOURNIER

Monsieur Marc GAUTHIER

Monsieur Fabien BRUSSON

Monsieur Jean-Claude BECOUSSE

Madame Virginie PROST

Madame Martine GRANDJEAN

Monsieur Claude PELLETIER

Madame Christine BOURGEON

Monsieur Christian DUGUE

Madame Véronique DAUBY

Madame Estelle PROTAT

Madame Suzanne D'ALESSIO

Monsieur Christian PROTET

Monsieur Jean-François PELLETIER

Monsieur Jean BOURDAILLET

Monsieur André SOUTON

Monsieur Alain DIETRE

Monsieur Pierre GAUDILLIERE

Monsieur Didier RAVET

Madame Marie FERNANDES ROCHA

Monsieur Jean-Marc GAUDILLER

## Excusés :

LALHEUE

SAINT CYR

SENNECEY LE GRAND

Monsieur Christian CRETIN (pouvoir Christian DUGUE)

Madame Martine PERRAT (pouvoir Christian PROTET)

Madame Maud MAGNIEN

Madame Patricia BROUZET (pouvoir Jean BOURDAILLET)

Madame Edith LUSSIAUD (pouvoir Marie FERNANDES ROCHA)

Madame Nathalie DEJAEGUER (pouvoir Pierre GAUDILLIERE)

Monsieur Estéban LOPEZ (pouvoir Christine BOURGEON)

La séance est ouverte à 20h00.

Le Président remercie les délégués de leur présence, ainsi que Monsieur Prabel, Receveur.

Sont désignés comme secrétaires de séance :

Madame Suzanne D'ALESSIO et Monsieur Philippe CHARLES DE LA BROUSSE

## I. BUDGETS PRIMITIFS

### a. Budget général

#### i. Vote des taux

Le Président propose au Conseil, comme cela avait été évoqué lors de la réunion de bureau, d'augmenter les taux d'imposition pour l'exercice 2017 en prévoyant de ne plus les augmenter jusqu'à la fin du mandat. Ceci permettrait aux communes de maintenir leur taux d'imposition sachant qu'un soutien financier serait opéré par la Communauté de Communes dans le cadre d'un pacte financier.

Il énumère également les différentes raisons de cette augmentation engendrant des coûts financiers pour la collectivité, à savoir le lancement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, le transfert des zones d'activités, la politique Espace Enfance Jeunesse et la mise en place d'un service de transport, la fibre optique, le nouvel espace santé service et les nouvelles compétences à venir (GEMAPI, voirie, scolaire...)

Il présente la proposition de l'état 1259 pour l'exercice 2017 à savoir:

Taxe d'habitation : 13.16%

Taxe foncier bâti : 2.42%

Taxe foncier non bâti : 7.77%

Taux CFE : 24.75%

Après en avoir délibéré par 36 voix pour et 2 voix contre, le Conseil Communautaire approuve ces taux d'imposition pour l'année 2017.

Avant le vote des taux Véronique DAUBY, Maire et Déléguée pour la Commune de Nanton, trouve cette augmentation des taux importante. Elle préférerait que cette augmentation soit lissée dans le temps.

Le Président rappelle que la logique voudrait que la Com Com augmente sa fiscalité et que les communes baissent la leur.

Christine BOURGEON, Maire et Déléguée pour la Commune de Mancey, informe le Président que ce n'est pas facile pour les communes de ne pas augmenter les taux d'imposition. En effet les obligations gouvernementales (mise en accessibilité, temps périscolaire...) engendrent des frais supplémentaires pour les communes et d'un autre côté les dotations diminuent. Elle précise également qu'elle n'a pas constaté un réel transfert de compétences des communes à l'intercommunalité mais de nouvelles compétences prises par la Com Com qui ne l'autorisent pas à envisager une réduction d'impôts en contrepartie de l'augmentation de l'intercommunalité.

Jean-Claude BECOUSSE rappelle que le principe du pacte financier, permet aux communes de bénéficier du FPIC Intercommunal et du fonds de concours à raison de 5€ par habitant, ce qui génère des recettes supplémentaires aux communes.

#### ii. Budget primitif 2017

Le Président présente au Conseil le budget primitif 2017 qui s'équilibre ainsi :

Section d'investissement : 3 445 140 €

Section de fonctionnement : 6 492 614 €

Après en avoir délibéré par 36 voix pour et 2 abstentions, le Conseil approuve ce budget primitif 2017.

#### b. Budget primitif 2017 déchets

Le Président donne la parole à Marc MONNOT, Vice-Président, qui présente au Conseil le budget primitif 2017 qui s'équilibre ainsi :

Section d'investissement : 486 843 €

Section de fonctionnement : 1 605 858 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil approuve ce budget primitif 2017.

Marc MONNOT, Vice-Président en charge des déchets, informe les Maires que des « points noirs » ont été recensés par Véolia, concernant les tournées de collecte. Chaque commune a dû recevoir sa liste. Il précise qu'une rencontre pourra être organisée sur chaque site avec Véolia.

c. Budget primitif 2017 SPANC

Le Président donne la parole à Jean-Paul BONTEMPS, Vice-Président qui présente au Conseil le budget primitif 2017 qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : 261 350 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil approuve ce budget primitif 2017.

d. Budget primitif 2017 Pôle santé

Le Président présente au Conseil le budget primitif 2017 qui s'équilibre ainsi :

Section d'investissement : 31 174 €

Section de fonctionnement : 63 198 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil approuve ce budget primitif 2017.

e. Budget primitif 2017 ZA « La Goutte »

Le Président donne la parole à Monsieur le Receveur qui présente au Conseil le budget primitif 2017 qui s'équilibre ainsi :

Section d'investissement : 1 530 009 €

Section de fonctionnement : 1 439 009 €

Après en avoir délibéré par 31 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions, le Conseil approuve ce budget primitif 2017.

Avant le vote de ce budget, Monsieur Prabel, Receveur en explique la construction et le fonctionnement, comme il s'agit d'un budget de transition en attendant l'acquisition des zones par la Com Com, on ne gère qu'un stock initial, des dépenses inhérentes au stock pour obtenir un stock final.

Christian DUGUE, Maire et Délégué pour la Commune de Montceaux-Ragny, demande alors comment a été faite la valorisation du stock mentionné dans ce budget primitif.

Monsieur Prabel explique qu'il s'agit de la reprise les données du budget annexe de cette zone établie par la commune de Sennecey.

Christian DUGUE, fait remarquer 1- que cette zone est encore vierge plus de 10 ans après sa création signifiant donc qu'elle ne vaut peut-être pas grand-chose 2- que la valeur inscrite est largement surévaluée vu le grand nombre de zones d'activités existant sur le marché. 3- que l'aménagement d'une zone agricole encore vierge pose problème quand beaucoup de friches industrielles ou de zones aménagées existent déjà, Et 4 – qu'il n'est pas juste de transférer les conséquences des risques incontrôlés pris par la Commune de Sennecey-le-Grand au moment de sa création dans la mesure où cette dernière pensait faire une bonne affaire en pariant sur le projet de l'entreprise Dentressangle, puis plus tard, sur celui d'une seconde entreprise, et sans en référer au Conseil Communautaire au motif que le délai pour réunir le conseil Communautaire était incompatible avec leur projet, alors qu'il était convenu que cette zone d'activité était destinée à la Com Com. Christian DUGUE ajoute qu'il serait bon de négocier cette valeur avec la commune de Sennecey et précise que, lors de la cession, les conditions financières devront être approuvées par délibération concordante par la Com Com et les communes. Il ne trouve pas juste que la totalité du stock soit inscrite dans ce BP, dit que faire apparaître un gros montant dès maintenant peut orienter les décisions futures et propose de ne considérer que 50% pour l'instant.

Monsieur Prabel précise que la différence entre stock initial et stock final ne concerne que les travaux prévus soit 89 340€, le reste n'est qu'une écriture comptable pour l'élaboration du budget n'ayant aucune valeur contraignante et laissant la négociation ouverte pour le rachat en 2018.

Le Président rappelle que le service des domaines a été consulté pour connaître l'évaluation de cette zone à l'heure actuelle. Il précise que les 2 projets non aboutis étaient des projets logistiques, avec un fort

impact de nuisances lié à la circulation des camions sur la commune de Sennecey, il rappelle également que sur Saoneor et Sevrey le secteur est pourvu et que les grosses structures de ce style sont difficilement re-exploitable en cas de fermeture générant des friches industrielles. Il émet alors l'idée de travailler sur un projet différent et avec de plus petites structures et d'orienter cette zone vers un aspect plutôt environnemental, peu développé à ce jour en France et de diversifier les activités.

Christian DUGUE précise que la conjoncture est défavorable, qu'il faut compter avec l'agilité des entreprises en matière d'investissement, et que c'est une prise de risques importante et non évaluée de lancer des études préalables surtout sans avoir la possibilité de les couvrir à travers un accord avec un investisseur potentiel. Il trouve regrettable d'aménager une zone agricole, ce qui peut aussi faire reculer certaines entreprises.

Jean-Claude BECOUSSE répond que sans ces études environnementales obligatoires, la zone ne peut être commercialisée donc il faut bien se lancer.

Christian DUGUE propose d'attendre d'avoir déjà un client potentiel avant de déclencher ces études.

Jean-Claude BECOUSSE précise que ce serait perdre encore une année au minimum et le client ne va peut-être pas vouloir attendre, alors que là l'étude commence et en parallèle les démarches de communication sont lancées pour faire valoir cette zone, d'autant que nous sommes tenus de rembourser les emprunts.

Jean BOURDAILLET, Délégué pour la Commune de Sennecey le Grand, précise en outre que ces coûts nécessaires seront remis dans le prix facturés aux clients potentiels.

#### f. Budget primitif 2017 ZA « La Croisette »

Le Président donne la parole à Monsieur le Receveur qui présente au Conseil le budget primitif 2017 qui s'équilibre ainsi :

Section d'investissement : 210 543 €

Section de fonctionnement : 188 053 €

Après en avoir délibéré par 36 voix pour et 2 abstentions, le Conseil approuve ce budget primitif 2017.

## II. **MODIFICATION DES STATUTS**

Le Président informe le Conseil qu'il est maintenant nécessaire d'entamer une procédure de modification des statuts de la Communauté de Communes, suite à l'arrêté d'extension du périmètre en date du 9 novembre 2016 et à l'arrêté de modification des statuts en date du 23 décembre 2016. Il présente aux délégués le projet de statuts modifiés et précise que les modifications portent sur :

- L'intégration des 6 nouvelles communes
- L'entretien, la gestion et l'aménagement du plan d'eau de Cormatin et de la maison pontonnaire de Gigny-sur-Saône
- L'entretien, la gestion et l'aménagement de la signalétique des Chemins Touristiques.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'Approuver le projet de statuts modifiés.

## III. **HANGAR INTERCOMMUNAL**

### a. Désignation des entreprises

Le Président donne la parole à Christian PROTET, Vice-Président en charge des bâtiments, qui informe le conseil du choix de la commission d'appel d'offres suite à l'ouverture des plis pour la construction du hangar intercommunal. Il informe que les entreprises retenues sont :

LOT 1 : Terrassement VRD - MARMONT SARL 83 256 € TTC

LOT 2 : Gros Œuvre, maçonnerie - Hubert JANNET 137 967,36 € TTC

LOT 3 : Charpente métallique, couverture bac acier - Ets CANNARD 56 745,60 € TTC

LOT 4 : Menuiseries extérieures aluminium, serrurerie - ROLLET SAS 75 381,60 € TTC

LOT 5 : Electricité, courants forts et faibles, plomberie - COMALEC 37 868,77 € TTC

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le choix de la commission d'appel d'offres
- D'autoriser le Président à signer les marchés correspondants.

#### IV. ANNEXE DE SAVIGNY

Le Président informe le Conseil que dans le cadre de la reprise des anciens locaux de l'ex Com Com Entre la Grosne et le Mont St-Vincent, il est nécessaire signer les actes notariés liés au bâtiment et au terrain.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter cette proposition
- D'autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à la reprise du bâtiment intercommunal et du terrain de Savigny-sur-Grosne.

#### V. PLAN D'EAU DE CORMATIN

##### a. Convention de principe avec la Mairie de Cormatin pour l'entretien et la gestion du plan d'eau

Le Président rappelle au Conseil que le plan d'eau de Cormatin était propriété de l'ex Com Com Entre la Grosne et le Mont St-Vincent et reviendra à la Communauté de Communes dès la prochaine modification des statuts. Comme il est nécessaire d'entretenir et gérer ce plan d'eau, il est proposé de donner un accord de principe sur la signature d'une convention entre la Com Com Entre Saône et Grosne et la Commune de Cormatin.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter cette proposition de convention de principe dans l'attente de la modification des statuts
- D'autoriser le Président à signer cette convention.

#### VI. ZONES ACTIVITES

##### a. Lancement consultation des bureaux d'étude pour étude environnementale.

Conformément à la Loi NOTRe, les 2 ZA communales du territoire (« Les Gouttes » et « La Croisette » à Sennecey le Grand) reviennent de droit à la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne.

Afin de pouvoir lancer la promotion et la commercialisation de la zone « Les Gouttes » il est nécessaire de réaliser plusieurs études dont une environnementale pour l'essentiel.

Le Président propose au Conseil de lancer les consultations des bureaux d'étude.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter cette proposition
- D'autoriser le Président à lancer la consultation des bureaux d'études.

#### VII. PERSONNEL

##### a. Modification du tableau des effectifs

Le Président donne la parole à Michelle PEPE, Vice-Présidente en charge des ressources humaines, qui rappelle au Conseil que suite à une erreur dans le tableau des avancements de grade, il est nécessaire de retirer les modifications initialement prévues pour Sylvie Laissu et Fatima Ferreira et d'intégrer Isabelle Seurre (ex agent du SIVOS de St-Cyr).

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Président propose le tableau des effectifs suivant :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	EQUIVALENT TEMPS PLEIN
<b>Filière administrative</b>				
Attaché	A	1	35	1
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	16	0,46
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	35	1
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35	1
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	28	0,80
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	18	0,51
Adjoint administratif	C	5	35	5
Adjoint administratif	C	1	28	0,80
<b>Total</b>		<b>12</b>		<b>10,57</b>
<b>Filière sportive</b>				
Educateur APS principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	35	
<b>Total</b>		<b>1</b>		<b>1</b>
<b>Filière technique</b>				
Agent de maîtrise principal	C	1	35	1
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	35	1
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35	1
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	31	0,89
Adjoint technique	C	1	17	0,49
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	8	0,23
Adjoint technique	C	3	35	3
Adjoint technique	C	2	31	1,78
<b>Total</b>		<b>11</b>		<b>9,39</b>
<b>Filière Animation</b>				
Animateur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	35	1

Adjoint d'animation	C	5	35	5
Adjoint d'animation	C	1	31	0,89
Adjoint d'animation	C	4	30	3,44
Adjoint d'animation	C	1	26	0,74
Adjoint d'animation	C	1	26,25	0,75
Adjoint d'animation	C	1	23	0,66
Adjoint d'animation	C	1	7	0,20
Adjoint d'animation	C	1	13,07	0,37
<b>Total</b>		<b>15</b>		<b>13,05</b>
<b>Filière médico-sociale</b>				
Aux. de puériculture principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	35	1
Aux. de puériculture principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35	1
Infirmière classe normale	A	1	14	0,40
<b>Total</b>		<b>3</b>		<b>2,40</b>
<b>Filière sociale</b>				
Agent socio-éducatif principal	B	1	30	0,86
Educateur de Jeunes Enfants	B	1	30	0,86
Agent social principal 1ère classe	C	1	32	0,91
Agent social principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35	1
Agent social	C	1	35	1
Agent social	C	2	29	1,66
Agent social	C	1	28	0,80
Agent social	C	1	14	0,40
<b>Total</b>		<b>9</b>		<b>7,49</b>
<b>Total général</b>		<b>51</b>		<b>43,90</b>

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter cette proposition
- D'autoriser le Président à modifier le tableau des effectifs en fonction.

b. Nouveau contrat CAE Office de tourisme

Le Président donne la parole à Michelle PEPE, Vice-Présidente en charge des ressources humaines, qui informe le Conseil de la nécessité de recruter un nouveau contrat aidé en remplacement de Monsieur Joseph ROCHET.

Elle précise qu'une annonce a été passée sur le site du CDG71 et que plusieurs entretiens auront lieu.

Elle propose au Conseil d'autoriser le Président à signer ce nouveau contrat dès que la commission aura statué sur son choix

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver cette proposition
- D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à ce nouveau contrat.

c. Renouvellement du contrat de Pascale DEPOIL.

Michelle PEPE, Vice-Présidente en charge des ressources humaines, propose au Conseil de renouveler le contrat à durée déterminée de Pascale Depoil, en charge de la communication, et qui arrive à échéance au 30 avril, jusqu'au 31 décembre 2017 et dans les mêmes conditions à savoir 7h hebdomadaires. Cet agent sera notamment en charge de la communication liée aux zones d'activités.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver cette proposition
- D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à ce renouvellement de contrat.

### VIII. **PLUi**

Le Président donne la parole à Jean BOURDAILLET, Vice-Président en charge de l'urbanisme, qui présente au Conseil le bilan de la rencontre avec la responsable du service urbanisme du Syndicat mixte du Chalonnais. Après présentation des exigences calendaires pour l'élaboration d'un PLUi qui peut durer entre 3 et 5 ans et qui doit être compatible avec le SCOT du Chalonnais (arrêté fin 2017 pour approbation fin 2018) ; il ressort que dans le prochain trimestre, sera organisée la conférence intercommunale réunissant l'ensemble des Maires pour fixer les modalités de collaboration.

### IX. **PETITE ENFANCE**

a. Annexe 1 aux conventions d'objectifs MAPE et MC

Le Président donne la parole à Suzanne D'ALESSIO, Vice-Présidente en charge de la petite enfance qui informe le Conseil de la nécessité d'associer une annexe 1 aux conventions d'objectifs du multi-accueil et de la micro-crèche. Ces annexes concernent juste le changement de fournisseur de données.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver cette proposition
- D'autoriser le Président à signer ces annexes 1 aux conventions d'objectifs du multi-accueil et de la micro-crèche

### X. **SITE D'ESCALADE**

a. Lancement de la consultation

Le Président donne la parole à Fabien BRUSSON, Vice-Président en charge du sport, qui informe le Conseil de la nécessité de lancer la consultation des entreprises concernant l'aménagement du site d'escalade d'Etrigny afin que ce site soit opérationnel pour cet été. Les documents nécessaires à cette consultation devraient nous parvenir dans la semaine 16.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver cette proposition
- D'autoriser le Président à lancer la consultation des entreprises

### XI. **QUESTION DIVERSES**

Elisabeth CHEVAU, Déléguée pour la Commune de La Chapelle de Bragny, demande la parole au Président et exprime à Christian DUGUE, son ressenti quant aux points de vue de ce dernier par rapport à la zone d'activité de « La Goutte » :

"Nul n'est insensible au charme de ce paysage remarquable qu'offre la plaine alluviale entre Sennecey et Tournus, et beaucoup d'entre nous ont le souci de préserver la qualité et l'harmonie de ce cadre de vie. Mais nul ne peut déroger à la Loi, et face à cette obligation non contournable pour l'instant, ne vaut-il pas mieux rebondir avec intelligence en valorisant et optimisant l'existant, unir les compétences, les réflexions, les expertises, pour y accueillir ces entreprises novatrices qui initient l'économie verte et les nouvelles énergies, la préservation de l'environnement et la biodiversité ? Et travailler à ce qu'elles



s'intègrent harmonieusement au cadre naturel, dans le prolongement discret de la zone commerciale et artisanale actuelle."

Christian DUGUE entend l'avis d'Elisabeth CHEVAU et le prend en considération.

Michelle PEPE, Vice-Présidente en charge de l'Enfance Jeunesse, informe les délégués que l'Espace Enfance Jeunesse remporte un énorme succès, pour les vacances scolaires de Pâques, pas moins de 205 inscrits (contre 120 en 2016) tout accueil confondu, ce qui nécessitera l'emploi de 11 animateurs, Elle précise également que dans le cadre de la mutualisation, 3 agents de la Communauté de Communes travaillant dans d'autres services seront attachés à l'Espace Enfance Jeunesse pendant ces vacances.

Alain DIETRE demande à Marc MONNOT, Vice-Président en charge des déchets, que sa commission puisse réfléchir au fait que certains professionnels de santé ont actuellement à charge 2 redevances incitatives, alors que d'autres travaillant à domicile n'en ont qu'une.

Christian PROTET, Vice-Président en charge, notamment du dossier de la fibre optique, présente le bilan de la réunion avec les services du Conseil Départemental. Il informe que pour faciliter le bon déroulement des travaux, de nombreuses données seront demandées auprès des communes : Coordonnées complètes des maires, plan avec numérotation des rues...

Relevé des boîtes aux lettres sur le terrain : il faudra consolider le nombre de prises => dimensionner le réseau  
qualification des sites (habitation, professionnel, bâtiments publics...)

Prévoir des signature des conventions d'immeuble  
organiser des rencontres bilatérales avec les bailleurs sociaux  
Organiser la signature des conventions avec les copropriétés :  
Faire des réunions d'information en mairie  
Etablir des relations bilatérales pour les aspects opérationnels

Déterminer des emplacements des armoires  
Faire des repérages terrain MOE selon des règles (techniques, consignes générales ABF, consignes MOA)  
Obtenir des accords de principe du maire suite à présentation en mairie  
Faire des déclarations préalables / Permis de construire

A l'issue de l'étude de tracé, obtenir :  
Permission de voirie pour le domaine routier  
Commande d'accès aux infras Orange, Sydesl, collectivités...  
Demandes d'accès aux poteaux sur le domaine privé  
Convention de pose en façade

La séance est levée à 22h30.